

Règlement Concours « Coup de cœur du public » Schweighouse en Mod'Art

CONDITIONS GÉNÉRALES du concours

THÈME 2023

À la manière de Picasso



ART. 1 : CONDITIONS D'ORGANISATION DU CONCOURS

❖ La durée du concours ouvert aux exposants est limitée à un jour et demi, du samedi 15 avril à 14h au dimanche 16 avril 2023 à 18h.

ART. 2

❖ L'œuvre devra obligatoirement respecter le thème du concours.

ART. 3

❖ La Municipalité décline toute responsabilité au cas où un participant aurait volontairement ou involontairement utilisé une œuvre faisant l'objet de droit d'auteur ou copyright.

ART. 4

❖ Toutes les œuvres seront exposées en un même lieu.

ART. 5

❖ Les visiteurs auront la possibilité de voter pour l'œuvre de leur choix, en remplissant le bulletin de vote et en le déposant dans l'urne prévue à cet effet.

❖ Le public et les organisateurs de la manifestation seront amenés à désigner un lauréat du prix « Coup de Cœur » du public parmi l'ensemble des œuvres soumises au concours.

ART 6

❖ La taille maximum ne devra pas dépasser **65 cm x 65 cm**

❖ Les ayants droit des œuvres sélectionnées à « Schweighouse en Mod'Art » 2023 donnent l'accord, à titre gracieux, pour l'utilisation, tant partielle que complète de leur œuvre de reproduction pour l'affiche 2024.

ART. 7

❖ La remise du prix est prévue le dimanche vers 17h30.

ART. 8

❖ Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone au **03 88 07 22 50** ou par mail à info@mairie-schweighouse.fr

ART. 9

❖ Je m'engage à respecter le règlement de l'Exposition « Schweighouse en Mod'Art ».